

Les Temps Modernes

Micheline Servin

07/1990

EN JOUE LA VIE, EN JEU

*
* *

Satire à la réunionnaise

Le Théâtre Vollard œuvrant à des milliers de kilomètres de la France, dans l'île de la Réunion, usons d'un texte pour introduction : *Etuves*⁵, écrit par Emmanuel Genvrin en 1988, contribution de la compagnie à la célébration du bicentenaire de la Révolution, ne considérant pas que l'esclavage et la lutte pour la liberté soient des sujets du passé à n'aborder qu'en circonstances exceptionnelles.

Sur l'île Bourbon, en 1793, les étuves abritent l'Assemblée coloniale et des comédiens qui répètent une comédie d'Olympe de Gouges, *Zamore et Mirza*. Les Blancs et les Noirs libres

5. Editions du Théâtre Vollard, 22 rue Sarda-Garriga, 97419 La Possession.

EN JOUE LA VIE, EN JEU

171

débattent houleusement de l'égalité de leurs droits, en premier sur les esclaves noirs. Des nobles et des soldats, des sans-culottes et des pas encore citoyens... un espoir de liberté cantonné dans des mots rapidement oubliés. Théâtre du pouvoir. Illusion d'égalité.

Cette première partie, en quelque sorte, est suivie d'une adaptation de *Zamore et Mirza*, que l'on pourrait jouer en France et dans laquelle il est également question d'esclaves en fuite vers la mort ou la liberté, de Noirs les chassant au profit des Blancs. Mais, dans cette comédie dont la première version date de 1783 imprégnée des idées rousseauistes, défendant l'abolition de l'esclavage, l'espoir existe.

Entre le théâtre et la réalité, plus qu'un jeu de différences.

Etuves résume la démarche du Théâtre Vollard – faire action culturelle sans cesser de parler directement aux Réunionnais de leur histoire. Il travaille sur l'île depuis 1979, d'abord à Tampon où il effectua son premier coup de théâtre avec un *Ubu Roi* en créole (Ambroise Vollard fut un compagnon réunionnais d'Alfred Jarry) suivi d'une adaptation de *Tempête* d'Aimé Césaire, de farces et clowneries. Expulsée, la compagnie s'installe en 1981 à Saint-Denis ayant pour point d'ancrage le Grand-Marché. Les réalisations se succèdent, au minimum une par an, la troupe se déplace dans différents lieux de La Réunion et sur d'autres îles de l'océan Indien, participe en 1984 au Festival de la Francophonie de Limoges et deux ans plus tard, organise le Premier festival de théâtre local – dix-sept troupes participantes –, tourne aux Antilles et s'arrête à Beaubourg avec *Colandrie*, texte et mise en scène d'Emmanuel Genvrin (créée avec succès, jouée trente fois d'affilée à Saint-Denis) sur le drame de l'émigration, cause de fracture dans la vie, dans la personnalité avec entre autres les amours par correspondance, les tracasseries administratives et les problèmes langagiers. Au début 1987, la compagnie subit une seconde mesure d'expulsion. Malgré le soutien de la population (six mille signatures) et celui du ministère de la Culture, elle quitte le Grand-Marché. Elle se replie dans un cinéma désaffecté d'une petite commune proche, La Possession, entreprend des négociations en vue d'un retour à Saint-Denis et propose de devenir Centre dramatique régional. En 1988, le directeur des théâtres près du ministère en accepte

le principe à titre de préfiguration. Les subventions de l'Etat et de la Région s'élèvent respectivement à 250 000 et 300 000 francs. Le contrat triennal est à effet du 1^{er} janvier 1988; le cahier des charges impose trois créations et « l'accueil souhaité de metteurs en scène et comédiens extérieurs à la compagnie », créer et tourner dans la région d'implantation, rechercher une audience nationale. Grosso modo le contrat type.

Et le Théâtre Volland de poursuivre ses activités. Après *Etuves*, *Amphitryon* de Molière et invitation à Alain Dumazel, d'origine mauricienne, collaborateur du Théâtre du Lierre (à Paris) pour une adaptation des *Bacchantes* d'Euripide avec des comédiens réunionnais et mauriciens et, en dernier, la réalisation (texte et mise en scène) d'Emmanuel Genvrin de *Chemin de fer* dans une gare désaffectée sur la commune de Saint-Denis.

Cette pièce évoque les grèves et tensions qui ont secoué l'île de La Réunion entre 1936 et 1940. Le personnage central en est Léon de Lapervenche (co-auteur avec Raymond Vergès et Aimé Césaire de la Loi de départementalisation, en 1947), instigateur de revendications pour l'amélioration des conditions de vie de la population ouvrière ou sans emploi, l'aménagement du chemin de fer indispensable au développement économique et contre le fascisme.

Dans une de ces maisons de joie où se noie l'absence d'espoir entre collaborateurs à la solde de Vichy, gendarmes, communistes, syndicalistes, apolitiques et filles, des hommes se compromettent, recherchent une solution individuelle ou renforcent leurs convictions dans une lutte nécessaire pour un vivre meilleur. Des dialogues en français « universel », quelques expressions et des chants en créole. Difficile d'omettre cette donnée linguistique sous peine d'écrire faux, de falsifier la réalité, il n'empêche que les autorités gouvernementales ne comprennent pas les choses ainsi puisque pour la programmation (donc l'obtention de subventions et signature de contrats) des difficultés surgissent dont celle de la langue : le responsable de la DRAC-Réunion (organisme régional dépendant du ministère, chargé des questions culturelles) a conseillé l'abandon de ce projet, rappelant l'obligation d'une pièce en français! Autrement dit *Chemin de fer* n'est pas retenue en

tant que « pièce contemporaine en langue française »; par ailleurs la convention proposée au Théâtre Volland n'est plus triennale mais annuelle! Cela dépasse la raison! S'agirait-il d'une mesure de censure? d'une mauvaise évaluation de la situation? A se demander si les chargés de ce dossier connaissent le terrain. Toujours est-il qu'on peut se poser ces questions et d'autres qui en découlent. Le directeur de la compagnie devrait-il faire abstraction d'une partie de la population, celle qui parle le créole, la langue de son identité culturelle? La situation est difficile, la préfecture ayant précisé à Emmanuel Genvrin « ... Nous sommes tout à fait d'accord pour assurer en partie le financement d'une pièce en créole, mais ce, en dehors de la convention » (par un contrat annexe) que le Théâtre Volland n'a pas encore signée au mois de mai, parce qu'elle comprend d'autres articles avec lesquelles il est en désaccord, ainsi l'article 3 qui stipule que « le directeur présentera chaque année, en outre, un spectacle nouveau produit par la compagnie, dont la mise en scène devra être confiée à un professionnel de haut niveau, de notoriété incontestable, venant de France métropolitaine »... Quels critères définissent la notoriété incontestable (la loi de la presse? la volonté du ministre, jadis on aurait dit du prince?). Pourquoi venant de France métropolitaine? Il y a là quelque chose d'indécent et une absence de respect pour les artistes locaux et la population de l'île. Comment un metteur en scène parisien (il faut appeler un chat, un chat) peut-il faire autre chose qu'un numéro personnel en étant parachuté à La Réunion tout à trac pour une mise en scène? On dit que l'île permet des vacances extraordinaires... D'autre part, lorsqu'on sait la rémunération d'un metteur en scène de notoriété incontestable (plus d'une dizaine de milliers de francs pour un spectacle théâtral, lyrique c'est plus encore) on se demande avec quels deniers il serait rémunéré, le Théâtre Volland ne pouvant les fournir sous risque de se mettre sur la paille dès la signature du contrat... Sur ce chapitre également, des inquiétudes fondées. L'Etat alloue 350 000 francs (soit 15 % du budget global, à titre indicatif, la subvention d'une compagnie hors commission, débutante, moins de 1/15^e de celle d'un Centre dramatique national!). La région et le département déçus que l'Etat ne prenne pas ses responsabilités, en conflit avec lui, ont réduit

leurs subventions pour les aligner sur les siennes. Au résultat, la compagnie à qui aucun budget prévisionnel n'a été débloquent, même si des communes font un effort pour une augmentation de leur part, subit une perte de 450 000 francs.

D'autres articles sont également contestés (et contestables) ainsi l'obligation de stages pour les comédiens et le metteur en scène alors que d'une part, ils sont intermittents du spectacle et que d'autre part, ils œuvrent depuis dix ans avec compétence, ce dont témoignent l'accueil du public, les commentaires de la presse et même le ministère puisqu'il a accordé le statut de centre dramatique régional. Mais des mots aux actions, le parcours emprunte des chemins de traverse. Ou encore, le nombre des représentations imposé – cent – excessif compte tenu du faible développement culturel de l'île, lequel dépend des crédits, des moyens de travail. Le cercle est vicieux.

Et la convention applicable en janvier 1990 a été proposée à la signature en avril 1990! Actuellement, la situation est bloquée. Elle n'a rien d'extraordinaire, exemplaire de la mauvaise connaissance et prise en compte des affaires d'outre-mer ainsi que d'une politique culturelle défailante, singulièrement aussi hors de la métropole, avec deux périls majeurs : les excès de l'administration, l'atteinte à la liberté d'expression.